

Yverdon-les-Bains, le 23 mars 2006

**Rapport de commission au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
sur le préavis no 7 du 24 février 2006 concernant la modification du
règlement communal sur les égouts.**

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
La commission a siégé à l'Hôtel de Ville le 22 mars 2006.
Elle était composée de Madame Rachel Joseph et de Messieurs Guy Angeloz,
Pascal Blum, Pedro Camps, Jean-Paul Giroud, Philippe Pavid et Jean-David
Chapuis désigné comme rapporteur.

Egalement présents, Messieurs Marc-André Burkhard, Municipal et Sandro Rosselet,
chef STE, que nous remercions. Ils nous ont apporté toutes les informations
complémentaires nécessaires.

Une refonte complète du règlement sur les égouts est prévue lors de la fin de l'étude
du PGEE (plan général d'évacuation des eaux) dans env. 2 ans.

En modifiant déjà le règlement sur l'article 17c, cela permettrait de faire des
économies: sur le temps de travail des collaborateurs STE, sur les coûts d'expédition
(une facture à la place de deux) et certainement sur la réduction des réclamations.

La facturation de la taxe d'épuration s'effectue annuellement par le service des
travaux sur la base de la consommation d'eau de l'année précédente. L'actuel
système de facturation génère régulièrement des réclamations qui finissent parfois
jusqu'à la commission de recours en matière d'impôts qui doit statuer sur ce genre de
réclamations.

Conclusion:

Le changement de logiciel de facturation au service des Energies permettra de
facturer la taxe d'épuration selon la consommation de l'année en cours. Une seule
facture sera alors envoyée avec le détail de la consommation d'eau ainsi que le
montant de la taxe d'épuration. Le propriétaire se rend donc mieux compte de ce qui
lui est facturé.

Au vu de ce qui précède, la commission, après délibération, et à l'unanimité de ses
membres, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les
Conseillers d'accepter les articles 1 et 2 du préavis no 7 tel que présenté par la
Municipalité.

Jean-David Chapuis